

L'honorable **PRESIDENT**: Cet article doit être retranché.

L'honorable **M. GRIESBACH**: Je crois comprendre que la loi actuelle donne satisfaction. Je pense qu'elle a du bon, mais que nous ne perdrons rien à retrancher cet article.

On adopte la recommandation de retrancher l'article 18.

Article 19—nouvelle annexe.

L'honorable **PRESIDENT**: Il y a un amendement à ajouter.

L'honorable **M. DANDURAND**. Honorables messieurs, je n'étais pas là quand les deux ou trois derniers articles ont été étudiés en comité spécial, et je sou mets aux membres de ce comité, du Sénat et de ce comité plénier, qu'il est fort important d'écrire 1925 au lieu de 1924. Le but est de prolonger d'une autre année, c'est-à-dire de 1924 à 1925 le boni qui expire cet automne. Je suis convaincu qu'aucun changement n'est nécessaire d'ici là, et que pour éviter de s'adresser de nouveau au parlement, il vaut mieux de dire 1925.

L'honorable **PRESIDENT**: Le chiffre 1924 devient 1925.

L'article 19, tel qu'amendé, est adopté.

L'article 20 est biffé.

Les annexes A et B sont supprimées.

Le titre et le préambule sont adoptés.

Rapport est fait du bill tel qu'amendé.

TROISIEME LECTURE

Sur proposition de l'honorable **M. Dandurand**, le bill est présenté en troisième lecture et adopté.

LES TERMINI DE MONTREAL

L'honorable **M. DANDURAND**: Honorables messieurs, l'honorable représentant d'Inkerman (l'honorable **M. Smeaton White**) m'a demandé, hier, je crois, si le bureau du Canadien national considère le problème des termini de ce réseau à Montréal. Ceux d'entre nous qui demeurent à Montréal ou qui passent par là constatent qu'il y existe un état de choses auquel il faut remédier. Le ministère des Chemins de fer et le vice-président de la commission des chemins de fer m'informent que l'on étudie ces questions pour en arriver à améliorer la situation et à éliminer, si possible, quelques-unes des stations. Ce problème naturellement sera étudié conjointement avec les autorités municipales. Tous les plans,—parce qu'il y a plus d'un plan,—devront être étudiés. Il y a aujourd'hui trois plans pour l'organisation convenable des ter-

mini des chemins de fer nationaux. Il y eut un temps où la situation pour le Canadien national était fort simple. Un tunnel a été percé sous la montagne pour parvenir au cœur de la ville; mais maintenant que le Grand-Tronc fait partie du réseau national, la question des termini du Grand-Tronc ne peut être étudiée qu'en même temps que celle du Canadien nord et des chemins de fer nationaux. J'espère que sous peu, les directeurs des chemins de fer nationaux se rencontreront avec les autorités municipales pour présenter une suggestion qui sera aussi satisfaisante pour le public que celle que l'on a proposée pour Toronto.

HOMMAGES AU SENATEUR DANDURAND

L'honorable **M. REID**: Honorables messieurs, je crois comprendre que nous avons considéré tous les bills qui nous sont arrivés de la Chambre des Communes à venir jusqu'à l'heure actuelle, et qu'il ne reste plus guère qu'un seul bill à considérer. Le travail sessionnel est donc terminé et j'aimerais à dire un mot ou deux sur l'œuvre accomplie par le Sénat.

Durant la session, le parlement a adopté des lois très importantes et le Sénat, selon moi, a rempli son devoir d'une manière satisfaisante, sans crainte et sans favoritisme. Dans l'exercice de ces devoirs, une grande partie du travail retombe sur les épaules du leader du gouvernement. Il a eu beaucoup à faire durant la présente session,—probablement beaucoup plus que chacun de nous—et il s'en est acquitté d'une façon courtoise, agréable, fidèle et bienveillante.

Quelques honorables **SENATEURS**: Bravo!
Très bien!

L'honorable **M. REID**: Son travail est beaucoup plus difficile parce qu'il doit s'occuper de la législation venant de tous les départements. Il est membre sans ministère du cabinet, et comme tel, il occupe une position beaucoup plus désavantageuse que ses prédécesseurs. Un ministre dirigeant un ministère est plus ou moins en relation avec tous les autres ministères; je crois que le Sénat retirerait de multiples avantages à posséder dans son sein un ministre avec portefeuille,—et j'espère qu'avant la session prochaine, le gouvernement trouvera le moyen de rendre justice à notre honorable ami en le mettant en possession d'un ministère, lui permettant ainsi de parfaire son travail avec plus de facilité. Bien qu'en certaines circonstances, il fût difficile pour lui de garder son sang-froid, lorsque quelques-uns d'entre nous lui rendaient la